Le Rappel

Journal municipal de Larouche

Octobre 2019 Vol. 121



SOMMAIRE

| Le mot du maire | 2 | Offres d'emploi | 16 |
|------------------------|----|-----------------------|----|
| Le mot d'un conseiller | 3 | Informations diverses | 17 |
| Avis public | 4 | Loisirs et sports | 20 |
| Vie municipale | 12 | | |



Le mot du maire

Mouvement de personnel

La municipalité de Larouche a toujours connu une grande stabilité dans son personnel, outre quelques départs à la retraite. Mais cette année a été bien différentes. D'abord le tragique décès de notre contremaître des travaux publics, Gilles Lessard, suivi d'un congé de maladie prolongé de Miguel Simard et enfin le départ de notre agente de développement Marie-Belle Girard qui est partie occuper un emploi au gouvernement du Québec. J'en profite d'ailleurs pour la remercier des services rendus à notre municipalité et lui souhaiter du succès dans son nouvel emploi.



Réjean Bédard, Maire

Nous avons procédé à l'embauche de trois nouveaux employés au cours des 6 derniers mois. Vous connaissez probablement déjà tous monsieur Robin Labrecque, notre nouveau contremaître des travaux publics dont nous sommes satisfaits et à qui nous venons d'accorder sa permanence.

Pour palier aux besoins croissants de la municipalité, nous avons créé un nouveau poste d'employé aux travaux publics et recruté monsieur Jean-Philippe Lessard, une personne aux connaissances variées dont nous pouvons déjà apprécier le travail. monsieur Lessard, qui est citoyen de Larouche, a de plus accepté de devenir pompier, un autre avantage pour nous.

Quant au poste d'agente de développement, nous avons recruté madame Amélie Pageau, une jeune femme dynamique qui habite le secteur Arvida. Bienvenue dans l'équipe Amélie et j'espère que les attraits de Larouche te donneront un jour le désir de t'y installer.

Nouveau rôle d'évaluation

Eh oui ! Encore cette année un nouveau rôle d'évaluation nous a été déposé par la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les nouveaux rôles reviennent tous les trois ans; celui qui vient d'être déposé sera en vigueur pour les années 2020, 2021 et 2022. Aucune hausse significative cette année: un maigre 3,5 %, et cette hausse est principalement due au secteur non-résidentiel. Quant aux résidences, certains subiront une légère baisse et d'autres une légère hausse. Cette variation d'un secteur à l'autre obéit aux lois du marché immobilier. Vous trouverez ailleurs dans ce numéro un avis public qui vous donnera plus de renseignements sur ce nouveau rôle.

Stratégie d'économie de l'eau potable

Vous avez sans doute entendu parler de la saga des compteurs d'eau dans certaines municipalités de la province. Jusqu'à maintenant nous avons échappé à cette obligation du gouvernement du Québec qui, par sa nouvelle Stratégie d'économie d'eau potable 2019-2025, force les municipalités dont la consommation moyenne est trop élevée par rapport au reste du Canada, à installer des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que dans un certain nombre de résidences. Nous devons cependant être vigilants car notre consommation est à la limite acceptée par la stratégie gouvernementale. Je fais donc appel à la collaboration de chaque usager pour continuer de diminuer notre consommation. De notre côté nous procéderons régulièrement à une opération de détection de fuites sur le réseau de distribution et pour ce faire, nous envisageons d'acheter, conjointement avec les municipalités de Saint-Bruno, Hébertville et Hébertville-Station, des équipements capables de détecter de telles fuites.

Regean Bedard

Le mot d'un conseiller

Service de Sécurité Incendie—nouvelle acquisition requise bientôt

Notre camion-citerne actuel ne peut plus supporter les poids des années, ne respecte pas les normes en vigueur et ne pourra plus, d'ici peu, passer les tests routiers requis annuellement pour le garder sur la route. On doit donc le remplacer à très court terme. Explications...



Le camion:

Notre camion-citerne actuel est l'ancien tracteur du camion de vidange de la municipalité. Il a été fabriqué en 1986 (33 ans) et cumule 1 313 284 km. Entre 1986 et 1996, il servait à ramasser les ordures cinq jours par semaine dans la région de Montréal. Il a été acheté par la municipalité en 1996 et a servi à ramasser les déchets à Larouche et à Lac Kénogami jusqu'en 2002. Lorsqu'il a cessé de servir comme camion à ordures, on a transféré dessus le réservoir qui était sur l'ancien camion-citerne qui datait de 1974.

Le réservoir :

Le réservoir de 2 400 gallons est en aluminium et est arrivé ici en 1986 sur un camion GMC 1974. Il doit donc dater minimalement de 1974 et a donc 45 ans, sinon plus.

Les problèmes :

- Le camion est beaucoup trop chargé pour sa grosseur, le réservoir étant trop gros pour le tracteur;
- ♦ Selon les constatations faites par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), l'essieu arrière est fissuré sur les lames ;
- ♦ Le châssis commence à tordre :
- ♦ La transmission est manuelle dix vitesses, ce qui fait que ce n'est pas tous les pompiers qui sont à l'aise pour le conduire ;
- La pompe servant à le remplir date du début des années 1970. Elle doit être démarrée avec une corde enroulée manuellement, quand elle veut bien décoller! Elle a fait plus que son temps;
- Le camion n'a aucun espace de rangement. Il y a quelques années, nous avions regardé pour installer des armoires, mais cela c'est avéré trop compliqué ;
- ♦ Le camion ne peut pas transporter son réservoir de vidange (piscine) ;
- ♦ Le camion, n'ayant pas de pompe de poussée il ne peut pas servir pour arroser ;
- Le camion n'a jamais été soumis aux tests de la norme *Underwriters Laboratories of Canada* (ULC), qui le définirait comme camion d'incendie. Nous pourrions faire la demande pour un montant de 2 000 \$ pour le faire tester. Cependant, vu l'état du châssis, il ne passerait certainement pas les tests nécessaires ;
- N'étant pas certifié ULC, le camion ne peut pas figurer au schéma de couverture de risques comme étant un apport d'eau supplémentaire ;
- Le camion n'est pas reconnu comme véhicule d'incendie au niveau normatif, nous devons donc conclure des ententes avec nos voisins (St-Bruno et Saguenay) pour que ceux-ci nous envoient un camion-citerne où nous n'avons pas de réseau d'aqueduc, et ce à chaque fois qu'il y a un appel (feu, fausse alarme, ...);

Considérant tous ces éléments, nous sommes dans l'obligation d'envisager une acquisition à court terme pour remplacer cet équipement ... à suivre !

Conseiller municipal

Avis aux propriétaires d'abri temporaire



Les abris temporaires ne requièrent pas de permis d'installation, mais doivent respecter les conditions suivantes :

- La distance entre un abri temporaire et la partie carrossable de la rue doit être d'au moins 3 mètres, et à 0,60 m d'une ligne latérale et d'une construction telle que clôture ou muret située sur la ligne latérale.
- Les abris temporaires doivent être implantés dans l'aire de stationnement et en aucun cas sur des aires gazonnées faisant face au bâtiment.
- Les structures et les revêtements des abris doivent être de fabrication commerciale. Aucune fabrication domestique ne sera tolérée.
- Le revêtement doit être de couleur uniforme.
- Un maximum de deux abris temporaires est autorisés par bâtiment principal.
- ♦ La superficie totale des abris temporaires ne doit pas excéder 75 mètres carrés.
- Les abris temporaires doivent être propres, bien entretenus, et ne présenter aucune pièce délabrée ou démantelée, qu'il s'agisse de la charpente ou de la toile.
- Les abris temporaires sont permis entre le 1er octobre et le 15 mai de l'année suivante.

Nonobstant ce qui précède, les abris temporaires sont permis en dehors de la période spécifiée, pendant la période de travaux de construction ou de rénovation majeure suite à l'émission d'un permis émis par la municipalité.

Après la date limite du 15 mai, aucun abri temporaire ne sera toléré et devront être démonté et entreposer en cours arrière. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 200 \$, mais n'excédant pas 500 \$ plus les frais. Pour une récidive, l'amende minimale est de 500 \$ et maximale de 1000 \$ plus les frais (Ref. Article 11.2.2 règlement zonage 2015-341)



Denis Chouinard Service d'urbanisme

Téléphone : 418 695-2201 poste 3602 Courriel : <u>dchouinard@villedelarouche.qc.ca</u>

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE



Extrait de procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Larouche, tenue le lundi 9 septembre 2019, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bédard, à laquelle étaient présents et formaient quorum, messieurs les conseillers Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thiverge, Fernand Harvey et Guy Lavoie, madame Danie Ouellet. Assistait également à la séance monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE Résolution CM2019-233

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes:

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Thivierge et résolu à l'unanimité des membres du conseil de proclamer Larouche municipalité alliée contre la violence conjugale.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME DONNÉ LE 10 SEPTEMBRE 2019

Réjean Bédard

maire

Martin Gagne

directeur général et secrétaire-trésorier

Municipalité de LAROUCHE - 510 rue Levesque, buréau 205, Larouche GOW 120 - 418 695-2201 / villédelarouche go.ca

Mon animal, mes responsabilités!

Par Me Stéphanie Ajmo, avocate chez Simard Boivin Lemieux avocats

Fréquentes sont les histoires qui font la manchette des journaux où des personnes sont attaquées par des animaux de compagnie. On n'a qu'à penser aux événements de l'été 2018 où une jeune fille de 9 ans s'est fait défigurer par un pitbull à Edmundston au Nouveau-Brunswick, et à l'attaque d'un chien à l'endroit d'un marcheur au Parc de la Rivière-du-Moulin à Saguenay. De ces situations, où les blessures sont importantes, la victime peut recourir à la voie judiciaire afin d'obtenir dédommagement du propriétaire de l'animal ou de son gardien.

En tant que propriétaire d'un animal, vous êtes responsable de celui-ci. Ainsi, si votre animal cause un dommage à une autre personne, à un autre animal ou à un bien appartenant à un tiers, vous pourriez être condamné à indemniser la partie ayant subi le préjudice. La loi prévoit également que le gardien de l'animal, sans être propriétaire, puisse être responsable du dommage. Dans ce dernier cas, la garde, le contrôle ou la surveillance de l'animal au moment où le préjudice est subi doit être prouvé.

Il est important de mentionner que le recours judiciaire est basé sur un régime de responsabilité sans faute, ce qui signifie que la victime n'a pas à prouver que vous avez commis personnellement une faute. En effet, la victime n'aura qu'à prouver deux éléments: la propriété ou la garde de l'animal et le préjudice causé par ce dernier. Une fois ces deux éléments prouvés, le propriétaire ou le gardien sera présumé responsable du préjudice causé par son animal.

Mais la présomption de responsabilité du propriétaire ou du gardien n'est pas absolue. Afin de soustraire sa responsabilité présumée, le propriétaire ou le gardien peut faire valoir certains moyens de défense.

Notamment, il peut plaider la faute de la victime. À titre d'exemple, une victime qui provoque l'animal peut voir son recours échouer. La faute d'un tiers ainsi que la force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur, irrésistible et imprévisible, sont également des moyens de défense.

Mais, invoquer l'absence de contrôle immédiat de l'animal ou son évasion du lieu où il était par exemple ne sont pas des moyens de défense susceptibles de renverser la responsabilité présumée du propriétaire de l'animal ou de son gardien, qui a un devoir de surveillance de l'animal.

Par ailleurs, malgré qu'il n'y ait pas contact entre l'animal et la victime, cette dernière peut tout de même se prémunir du recours judiciaire. Il faut cependant que l'animal soit la cause directe du préjudice subi. De fait, un cycliste qui se blesse en tentant d'éviter un chien pourra poursuivre le propriétaire ou le gardien du chien pour les blessures causées.

En résumé, garder ou posséder un animal de compagnie implique de grandes responsabilités. En cas d'accident impliquant un animal, le propriétaire ou gardien tout comme la victime ont intérêt à consulter un avocat. Mais en toute circonstance, une surveillance étroite de l'animal par son propriétaire ou son gardien est la règle.







Octobre 2019



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général de la susdite municipalité, QUE:

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

Conformément à l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation triennal d'évaluation pour les années 2020, 2021 et 2022 a été déposé au bureau du secrétaire trésorier et directeur général, le 12 septembre 2019. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité de Larouche aux heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h45 et vendredi de 8h à 12h).

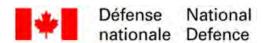
Toute plainte concernant le rôle doit être déposée avant le 1^{er} mai 2020, au moyen de la formule prescrite (disponible au bureau de la municipalité, de la MRC ou sur le site web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

Pour plus de renseignements, vous pouvez entrer en communication avec votre municipalité au 418 695-2201.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 24^e jour de septembre 2019.

Murten Caguz

Directeur général et secrétaire-trésorier





Le Régiment du Saguenay 2678, Chemin de la réserve, Saguenay (Québec)

MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC

Exercice militaire à Larouche et Saint-Charles-de-Bourget

Saguenay (Québec) - 24 septembre 2019

Près de 120 réservistes du Régiment du Saguenay, des Fusiliers du Saint-Laurent, du 35^e Régiment de transmissions et du Régiment de la Chaudière, participeront à un exercice militaire à Saint-Charles-de-Bourget et Larouche, du 18 au 20 octobre prochain.

L'exercice a pour but d'entraîner les militaires à mener des opérations offensives dans un cadre de guerre conventionnelle.

La population pourra observer les militaires en action au quai de Saint-Charles-de-Bourget ainsi que sur les terres inter municipales de Larouche. Suite à un déplacement amphibie sur le Saguenay, les troupes se déplaceront à pied durant la nuit de dimanche pour effectuer une série d'attaques dans le secteur du chemin Girard et du chemin du ruisseau a Larouche. Des munitions à blanc et des pièces pyrotechniques seront utilisées lors de l'exercice. Toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de minimiser les impacts sur la population et l'environnement. De plus, il est probable que des CF-18 de la 3^e ERE de Bagotville participent à l'attaque du dimanche matin.

Le Régiment du Saguenay est une unité de la Réserve de l'armée appartenant au 35^e Groupe-brigade du Canada. L'unité, dont le quartier général est situé à Saguenay, compte près de 200 réservistes. Plusieurs emplois à temps partiels sont actuellement disponibles au sein de l'organisation.

Pour de plus amples informations :

Adjudant-Maître François Girard Officier des opérations Le Régiment du Saguenay

Courriel: francois.girard5@forces.gc.ca
Tél.: 418 698-5700 poste 665-3134

Cell.: 418 376-2834

Semaine de la sécurité ferroviaire 2019 : Une responsabilité partagée

Le CN invite les collectivités desservies par son réseau à prendre part à un effort collectif à l'égard de la sécurité ferroviaire.

Le Canadien National (CN) a lancé dernièrement sa campagne de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui marque le coup d'envoi de la Semaine de la sécurité ferroviaire 2019 au Canada et aux États-Unis.

« L'année 2019 est très spéciale pour le CN, puisqu'elle marque son 100e anniversaire. Depuis la fondation de l'entreprise, la sécurité est une de nos valeurs fondamentales, a indiqué Stephen Covey, chef de la Police et de la sécurité du CN. Dans le cadre de notre parcours pour devenir le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord, nous voulons continuer à collaborer avec les collectivités où nous exerçons nos activités. Notre objectif est de renforcer la culture de la sécurité, d'aider à prévenir les accidents et les blessures aux passages à niveau ainsi que de veiller à la sécurité de tous au sein du périmètre de nos infrastructures et à proximité. »

Puisque la sécurité ferroviaire est une responsabilité partagée, les municipalités, les villes et les communautés autochtones desservies par le CN sont des alliées puissantes relativement à la promotion de la sécurité ferroviaire dans leur collectivité. En veillant les uns sur les autres et en travaillant ensemble, l'industrie ferroviaire, les collectivités et le public s'efforcent de réduire les décès et les blessures sur la propriété du chemin de fer ou à proximité.

Au cours de la dernière année, 156 collectivités desservies par le réseau du CN ont signé des résolutions ou des proclamations en appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire. Pendant la Semaine de la sécurité ferroviaire, la Police du CN se rendra dans des collectivités partout au Canada et aux États-Unis afin de sensibiliser les gens aux conséquences potentiellement dévastatrices des intrusions sur les voies ferrées et du non-respect des signaux et des dispositifs de sécurité aux passages à niveau.

« Malgré les progrès importants accomplis ces dernières années, il y a encore trop de décès liés à des intrusions sur les propriétés ferroviaires. Ces incidents auraient pu être évités dans presque tous les cas, a ajouté M. Covey. Comme il s'agit d'une responsabilité partagée, nous invitons tout un chacun à prendre un moment pour réfléchir à une manière d'améliorer la sécurité ferroviaire dans sa collectivité, qu'il s'agisse de changer un comportement, de parler de la sécurité ferroviaire en famille, entre amis ou entre collègues ou de mettre en œuvre des mesures correctives.»

Encore une fois cette année, les visiteurs du site Web de l'engagement de la sécurité ferroviaire du CN peuvent regarder des vidéos de réalité virtuelle sur un ordinateur de bureau, un portable ou un appareil mobile, ou au moyen d'une visionneuse Google Cardboard afin de plonger dans cet environnement immersif.

Le CN invite les membres du public à prendre l'engagement de la sécurité ferroviaire en ligne et à en faire part ensuite à leurs amis sur Facebook et à leurs abonnés sur Twitter.

Obtenez des conseils de sécurité ferroviaire, prenez l'engagement de la sécurité ferroviaire et vivez l'Expérience 360° sur votre ordinateur ou votre appareil mobile, à <u>www.monengagementsecurite.com</u>.

Chaque année, la Police du CN réalise des centaines d'interventions sur l'ensemble du réseau du CN, soit dans huit provinces canadiennes et 16 États américains. En plus de patrouiller dans la propriété du CN, les agents de la Police du CN font des exposés sur la sécurité ferroviaire dans les écoles, les entreprises de camionnage, les entreprises de transport par autobus et les organismes communautaires. En mettant en œuvre des initiatives de sensibilisation stratégiques et en menant des opérations ciblées, la Police du CN vise à promouvoir des comportements prudents et à sensibiliser davantage les gens à la sécurité ferroviaire. La Police du CN s'est engagée à faire du CN le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord.

Voici un rappel des conseils de sécurité ferroviaire à adopter.





RESTEZ LOIN DES VOIES FERRÉES

Il ne faut jamais marcher, faire du vélo ou rouler sur les voies ferrées. Il est difficile d'estimer à quelle distance se trouve un train ou à quelle vitesse il roule. Les trains peuvent rouler aussi vite que 160 km/h et peuvent nécessiter jusqu'à 2 kilomètres pour s'immobiliser complètement. C'est la longueur de 18 terrains de football!



RESTEZ EN SÉCURITÉ

Les voies ferrées, les tunnels, les parts et les gares de triage sont des endroits dangereux ! Ils ne sont pas faits pour que des enfants ou des adultes s'y promènent. C'est aussi contraire à la loi de jouer à ces endroits – vous pourriez recevoir une amende s'élevant jusqu'à 50 000 \$.



UTILISEZ LES PASSAGES À NIVEAU

Ne traversez pas les voies ferrées n'importe où—ca pourrait être mortel! Utilisez toujours les passages à niveau pour rester en sécurité. N'oubliez pas que des trains peuvent arriver en tout temps, de n'importe quelle direction, et sur n'importe quelle voie. De plus, ils ne passent pas toujours à heure fixe.



RESPECTEZ LES PANNEAUX ET LES SIGNAUX

Les panneaux, les voyants lumineux, les cloches et les barrières sont là pour assurer votre sécurité! Avant de traverser, regardez des deux côtés et écoutez si des trains approchent. Si un train approche, ou si les signaux ferroviaires sont activés, ARRÉTEZ-VOUS derrière la barrière ou la ligne d'arrêt—à au moins 5 mètres des rails—et attendez que le train soit passé. Traversez uniquement quand les signaux sont arrêtés et quand vous êtes certains auf auxile train n'approche.



RESTEZ VIGILANTS

Les trains d'aujourd'hui sont très silencieux – vous pourriez ne pas entendre un train si vous écoutez de la musique, discutez avec vos amis ou êtes sur votre téléphone. Même si les trains sifflent à la plupart des passages à niveau, vous ne les entendrez pas si vous portez des écouteurs.



RESTEZ À DISTANCE

Les trains peuvent surplomber les voies de pas moins d'un mêtre de chaque côté. Ils peuvent aussi transporter des charges plus larges que les wagons eux-mêmes. Alors, restez loin. Vous pourriez aussi être heurtés par des chaînes, des courroies ou d'autres pièces d'équipement du train si vous êtes trop près.

Rappel

- Il est daticile de déterminer à quelle distance se trouve un train ou à quelle vitesse il roule. Les trains sont habituellement beaucoup plus près au ils n'en ont l'air—et roulent beaucoup plus vite
- Quand un train heurte une voiture, c'est comme si une voiture roulait sur une canette. Un train marchandises moyen pèse plus de 5,5 millions de kilos. Par comparaison, une voiture pèse environ 1 375 kilos.

Octobre 2019







Conseils de sécurité ferroviaire pour les conducteurs

Que vous soyez un nouveau conducteur ou que vous soyez expérimenté, rester en sécurité près des voies ferrées nécessite une connaissance des règles. Assurez-vous de suivre ces conseils—ils pourraient vous sauver la vie.

Operation Gareautrain, ca Regarder Ecouter Vivro.ca





CONNAISSEZ LA SIGNALISATION FERROVIAIRE Des signaux et dispositifs d'avertissement sont situés

le long des routes et aux passages à niveau afin de prévenir les conducteurs et de contrôler la circulation. Ils sauvent des vies, alors apprenez à les connaître.



REGARDEZ ET ÉCOUTEZ POUR SAVOIR SI DES TRAINS APPROCHENT

Quand vous approchez d'un passage à niveau, ralentissez, regardez des deux côtés et écoutez pour savoir si des trains approchent. Éteignez la musique, demandez aux passagers d'être silencieux et ouvrez votre fenêtre afin de mieux entendre un train. Si un train approche, ou si les signaux d'avertissement sont activés, immobilisez votre véhicule derrière la barrière ou la ligne d'arrêt-ou restez à au moins 5 mètres du rail le plus proche—et attendez que le train passe.



RESPECTEZ LA SIGNALISATION

Respectez l'ensemble des signaux ferroviaires et dispositifs d'avertissement. Aux passages à niveau dont les dispositifs d'avertissement sont activés, restez à l'arrêt jusqu'à ce que les barrières soient complètement relevées et que les signaux arrêtent de clignoter. Avant de traverser, assurez-vous que vous avez un e vue dégagée des voies et qu'aucun autre train n'approche dans l'un ou l'autre sens, sur n'importe quelle voie. Si les signaux s'activent, ou si les barrières s'abaissent après que vous ayez commencé à traverser, ne vous arrêtez pas! Il est plus prudent de continuer que d'essayer de faire marche arrière.



RESTEZ VIGILANT

Si vous ne pouvez pas entendre ou voir un train qui s'approche, vous ne pouvez pas l'éviter. N'utilisez votre téléphone ou autres appareils quand vous conduisez. Les trains d'aujourd'hui sont rapides et extrêmement silencieux, et si vous êtes distrait à l'approche d'un passage à niveau, vous mettez votre vie—et celle de vos passagers—en danger.



FAITES ATTENTION AUX AUTRES USAGERS DE LA ROUTE
Sachez que les cyclistes et les utilisateurs d'appareils roulants se déplacent plus lentement que les autres véhicules, et peuvent avoir besoin de plus d'espace lorsqu'ils traversent un passage à niveau. De plus, les autobus scolaires et d'autres véhicules peuvent devoir s'arrêter à tous les passages à niveau —soyez prêt à vous arrêter.



N'ESSAYEZ JAMAIS DE BATTRE UN TRAIN DE VITESSE

Essayer de battre un train de vitesse à un passage à niveau pourrait vous coûter la vie. Un train qui heurte une voiture est comparable à une voiture qui roule sur une canette. Un train marchandises moyen pêse plus de 5,5 millions de kilos. Par comparaison, une voiture pèse environ 1 375 kilos. De plus, en raison de la taille d'un train, il est difficile de déterminer à quelle distance il se trouve ou à quelle vitesse il roule -certains peuvent rouler aussi vite que 160 km/h.



QUITTEZ VOTRE VÉHICULE S'IL CALE OU RESTE COINCÉ

Une voiture peut tomber en panne à tout moment —et si ça se produit sur une voie ferrée, ça pourrait être mortel. Si votre véhicule est bloqué sur la voie, vous et vos passagers devez immédiatement sortir et vous éloigner à une distance sécuritaire (à au moins 30 mètres de la voie). Contactez la compagnie ferroviaire pour l'informer qu'il y a un véhicule sur la voie (la plupart des compagnies affichent leur numéro de téléphone d'urgence aux passages à niveau, derrière la croix de Saint-André ou sur le poste de signalisation), ou faites le 911.



OBÉISSEZ À LA POLICE ET AUX CONTREMAÎTRES FERROVIAIRE

Si un agent de police ou un contremaître ferroviaire se trouve au passage à niveau, obéissez à ses ordres. Mais noubliez pas que c'est votre responsabilité de vous assurer qu'il est sécuritaire de traverser les voies ferrées en regardant des deux côtés et en écoutant pour savoir si des trains approchent.

RAPPELS :

- Les trains peuvent avoir besoin de jusqu'à 2 km pour s'arrêter complètement. C'est l'équivalent de 18 terrains de football.
- Conduisez toujours à une vitesse qui vous permet de vous arrêter dans la distance de vos phares pour avoir une vue claire de la route devant vous.
- Faites particulièrement attention le soir et l'hiver. L'obscurité ou la neige peuvent réduire la visibilité, ce qui fait qu'il est plus difficile de voir les trains ou les passages à niveau.
- Un conducteur est 40 fois plus susceptible de mourir dans une collision avec un train que dans une collision avec tout autre véhicule motorisé.









Faites-nous parvenir

vos plus belles photos de la municipalité à journal@villedelarouche.gc.ca pour qu'elles apparaissent sur la page couverture des prochains journaux. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, la date et le lieu exact où la photo a été prise.

Collecte d'huile et de peinture

Venez déposer vos contenants sur le comptoir prévu à cet effet les VENDREDIS de 8h à 11h30 à l'arrière du Centre communautaire (709, rue Gauthier)

Artisans recherchés pour l'édition 2019 du Marché de Noël de Larouche

Le comité organisateur sollicite la participation d'artisans pour l'édition 2019 du Marché de Noël. Cette exposition-cadeau met en relief le talent et la passion des gens de chez nous.

Si vous fabriquez des objets faits à la main dans un domaine artistique (peinture, sculpture, joaillerie, couture, etc.) ou si vous confectionnez des produits agroalimentaires (produits du terroir, confitures, produits de l'abeille, boissons, etc.), nous vous invitons à faire partie de notre équipe d'exposants. Profitez de cette belle fenêtre pour vous faire connaître et présenter vos réalisations!

Le **Marché de Noël** se tiendra les samedi et dimanche 23 et 24 novembre à la salle multifonctionnelle de l'hôtel de ville de Larouche (610, rue Lévesque).

Pour s'inscrire en ligne, pour imprimer le formulaire d'inscription ou pour consulter la programmation complète, visitez le **villedelarouche.qc.ca**

Le coût de réservation est de 25 \$ par table. Pour compléter l'inscription, veuillez transmettre votre paiement en argent ou par chèque au nom de : Commission des loisirs de Larouche, 610, rue Lévesque, bureau 205, Larouche (Québec), G0W 1Z0.

Faites vite, les places sont limitées. Inscription avant le 1er novembre. Premiers arrivés, premiers servis!

Pour information, veuillez communiquer avec Maxime Larouche par téléphone au 418 695-2201, poste 3605 ou par courriel à mlarouche@villedelarouche.gc.ca



Bibliothèque Lucette-Douillard



L'heure du conte avec Yoyo

Yoyo invite les jeunes familles à entrer dans le monde de l'imaginaire par la magie du conte. Les animations, d'une durée de 30 à 45 minutes, seront offertes à la bibliothèque les **samedis**, 19 octobre, 23 novembre et 14 décembre à **10h30**.

Ateliers sur les huiles essentielles

Isabelle Asselin vous invite à des ateliers pour apprendre à utiliser les **huiles essentielles** au quotidien. Ces ateliers se tiendront à la biblio le mercredi à 18h30. Voici l'horaire d'ici Noël :

- 23 octobre : Système immunitaire (fatigue, toux, maux de gorge et congestion).
- 27 novembre : Anxiété, insomnie, stress et dépression (outils pour aider à sa sentir mieux).

Ressources numériques

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit et vous donne accès à plusieurs ressources numériques. Vous trouverez ces ressources à l'adresse suivante : **reseaubiblioslsj.qc.ca**

- ♦ Livres numériques : Collection numérique de 5 215 livres numériques et 20 livres audio ;
- RB digital : Éditions numériques complètes de quinze magazines populaires ;
- Allo prof : Allo prof propose un jeu de lecture immersif et stimulant : **Grimoire.** Destiné aux élèves de 8 à 11 ans. Le jeu contient, entre autres, des extraits de livres d'auteurs jeunesse du Québec ;
- ♦ **Protégez-Vous** : Offre plus de 8 500 évaluations de produits, des guides d'accompagnement à l'achat éprouvés ainsi que de pratiques outils d'aide à la décision ;
- Croisade : Jeu questionnaire sous forme de mots croisés thématiques. Nouvelle Croisade à chaque semaine ;
- Tap'Touche : Application entièrement Web répondant aux besoins des élèves enseignants, professionnels. Tap'Touche en ligne est le meilleur outil sur le marché pour apprendre à taper au clavier ;
- Dictionnaire Larousse: Le Larousse offre dictionnaires, encyclopédie et applications mobiles en ligne;
- Métafo: Logiciel éducatif destiné à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les enfants âgés entre 4 et 8 ans. Stimule la conscience phonologique chez les enfants et le début de la prononciation chez les tout-petits.

HEURES D'OUVERTURE :

Mardi de 18h30 à 20h30 Mercredi de 14h à 20h30 Samedi de 10h à 12h POUR NOUS JOINDRE:

larouche@reseaubiblioslsj.qc.ca 418 695-3609 poste 3609

Maison des jeunes de Larouche

Pour les jeunes de 12 à 17 ans



Horaire:

Lundi, mercredi et vendredi de 18h à 21h

Pour favoriser l'intégration des plus jeunes, le jeunes de 11 ans sont admis de 18h à 20h.

Nouvelle animatrice à la maison des jeunes

Nous soulignons l'arrivée de madame Mélissa Gilbert au sein de l'équipe d'animation. Les jeunes et ses collègues de travail apprécieront à coup sûr son implication et son dynamisme. Félicitations Mélissa et bienvenue dans l'équipe!

Remerciements

Nous souhaitons remercier madame Fernande Pageau pour le don très apprécié d'un magnifique ensemble de haut-parleurs pour l'ordinateur de la Maison des jeunes.

Recyclage des contenants consignés d'aluminium et de plastique

La Maison des jeunes participe en continu au recyclage des canettes et des bouteilles de plastique. Vous pouvez apporter vos contenants à notre local situé au 709, rue Gauthier pendant nos heures d'ouverture. C'est bon pour l'environnement et pour le financement de notre Maison des jeunes!

Gala d'humour

Une nouvelle activité de financement au profit de la Maison des jeunes de Larouche

C'est avec grande ferté que la Maison des jeunes instaure cette année une toute nouvelle activité qui saura plaire à la population larouchoise et régionale. Nous vous convions à la première édition de notre gala d'humour, qui, espérons-le, reviendra année après année. Nous présenterons, grâce à l'appui de nos généreux partenaires, un spectacle mettant en vedette Jessy Sheehy, Stéphane Bélanger et Nicolas Gignac. Le gala aura lieu le samedi 9 novembre à 19h à l'hôtel de ville de Larouche.

Venez rigoler pour une bonne cause ! Nous comptons sur votre participation afin de faire de l'événement un grand succès. Les billets sont disponibles dès maintenant en ligne à <u>reservatech.net</u>, par téléphone au 418 545-3330 ou dans les différents points de vente de la région du réseau Réservatech. Vous pouvez également vous procurer vos billets auprès des membres du conseil d'administration de la Maison des jeunes. Les services de bar et de cantine seront offerts sur place (argent comptant seulement).

N'hésitez pas à nous joindre pour obtenir plus d'informations concernant l'événement.

Téléphone : 418 695-2201, poste 3605 Courriel : mdj@villedelarouche.qc.ca

Site web: villedelarouche.qc.ca/loisirs-culture/maison-des-jeunes

Facebook: @maisondesjeunesdelarouche



Octobre 2019

Offres d'emploi

Préposé(e) de patinoire

Responsabilités:

Sous la responsabilité du coordonnateur aux loisirs, le préposé(e) :

- Accueille les visiteurs pendant les heures d'ouverture des patinoires extérieures;
- Assure la sécurité des lieux et le respect des règlements en vigueur;
- Participe à l'entretien et au déneigement des patinoires et des aires de circulation;
- Effectue le prêt d'équipement sportif aux usagers, donne des explications relatives à leur utilisation, s'assure de leur retour, vérifie leur état et les range;
- Voit à l'entretien et à la propreté des installations ;
- Prend les mesures appropriées pour remédier à toute anomalie ou défectuosité, et s'il y a lieu, avise la personne désignée;
- · Assure le service de cantine du Chalet des loisirs ;
- · Tient un journal de fréquentation.

Exigences:

- Être âgé de 18 ans ou plus ;
- · Être autonome et responsable ;
- Bonne capacité physique ;
- Aimer le travail à l'extérieur :
- Aptitude pour le travail en public ;
- Être en mesure d'opérer une souffleuse ou un tracteur à neige ;
- Expérience pertinente et cours de secourisme seraient des atouts.

Détails :

- · Salaire minimum 13,50 \$ /heure ;
- · Horaire variable selon les besoins ;
- . Travail de soir et fin de semaine ;
- Emploi temporaire, temps partiel d'une durée de ±15 semaines;
- Date prévue d'entrée en fonction : décembre 2019.

Pour postuler:

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 4 novembre à Municipalité de Larouche, Poste de préposé à la patinoire, 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche, Québec, G0W 1Z0 ou par courriel à loisirs@villedelarouche.qc.ca

Pour informations supplémentaires :

Maxime Larouche, 418 695-2201, poste 3605.



POMPIERS VOLONTAIRES RECHERCHÉS

Le Service de sécurité incendie de Larouche (SSIL) est en processus afin de recruter des candidats pour faire partie de son équipe de pompiers volontaires rémunérés.

Si tu es âgé 18 ans et plus, tu as un permis de conduire valide, de la facilité à travailler en équipe, et que tu es disposé à suivre les formations obligatoires requises, fais parvenir tes coordonnées (nom, numéro de téléphone et adresse) à administration@villedelarouche.qo.ca.

La direction du SSIL

Informations diverses



Mardi et mercredi : 7h à 16h30

Jeudi et vendredi : 7h à 20h

Samedi: 8h à 17h

Dimanche et lundi : fermé

625, rue Gauthier, Larouche

Tél. 581 383-2031



Travailleuse de milieu pour les 65 ans et plus

AIDE ÉCOUTE RÉFÉRENCE

Si vous vivez une situation difficile et vous cherchez à en parler à une personne de confiance, n'hésitez pas à appeler, le service est gratuit, professionnel et confidentiel.

Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 Vendredi de 8h30 à 12h

Vicky Dallaire 418 376-0566 Maison d'un Nouvel Élan 1969, rue Price, Jonquière

Informations diverses

LE CENTRE LETTRES VIVANTES A REPRIS SES ACTIVITÉS LE 16 SEPTEMBRE DERNIER

Tous ceux et celles qui sont intéressé(e)s à suivre des cours de:

- français de base ;
- · mathématiques de base ;
- · informatique (Windows, Word et Internet);
- formation de tablettes et cellulaires ;
- généalogie informatisée.

Pour de plus amples informations, présentez-vous au local du Centre Lettres Vivantes au 610, rue Lévesque, bureau 210 (deuxième étage de l'hôtel de ville) ou appelez au 418 542-5675.









Informations diverses



Un accompagnement pour les entrepreneurs d'ici

Appeleznous

Afin de vérifier votre admissibilité

| TYPES D' ACCOMPAGNEMENTS | REMBOURSABLE | NON REMBOURSABLE | RESSOURCES SADC |
|--|---------------------------------|---------------------|--------------------|
| DÉMARRAGE D'ENTREPRISES | Saint-David- | | |
| EXPENSIONS D'ENTREPRISES | de-Falardeau X | Morit-Velin | |
| TRANSFERT ET RELÈVE Saint- | -xx | × | |
| DÉVELOPPEMENT DURABLE | Saint-Honoré X | X | × |
| WEB ET VENTE EN LIGNE (secteur Shipshaw) | XX | X | |
| ÉNERGIE RENOUVELABLE | Saguenay (secteur Canton-Tri | X (Marketon) | × |
| FEMMES ENTREPRENEURS Lac-Kenogami) | X | X | L |
| ENTREPRENEURS AUTOCHTONES | O XX | x | |
| JEUNES Saguen (secteur Late | | | |
| INNOVATION | / x / | x | |
| FORMATION | | | × |
| AIDE ET SUIVI DE GESTION | | | × |
| SUPPORT À ADMINISTRATION | | | × |
| CRÉDITS CARBONES | | | x |

Courriel: Téléphone: 328, rue Gagnon Visitez notre site internet au :
info@sadchs.qc.ca 418-672-6333 Saint-Ambroise www.sadchs.qc.ca
G7P2R1

La SADC du Haut-Saguenay est fière d'être carboneutre

 $Canad\overset{\textbf{I}}{a}$ Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement la SADC

Octobre 2019

Bilan de la saison de pêche estivale 2019 au lac de l'Aqueduc

La période de pêche estivale s'est déroulée du 26 avril au 9 septembre 2019.

Voici le bilan un bref bilan.

Inscriptions

95 personnes se sont inscrites sur le site web de la municipalité pour déclarer leur visite au lac de l'Aqueduc.

Rapports de pêche

72 personnes ont complété un rapport de pêche pour déclarer leurs prises et la durée de leur pêche.

Provenance des pêcheurs :

- 28 pêcheurs provenant de Larouche (39 %);
- 44 pêcheurs provenant d'une autre municipalité (61 %).

Déclaration

Il y a eu 151 captures et 239,5 heures de pêche (moyenne de 0,63 capture/heure) qui ont été déclarées.

Location de chaloupes

Les chaloupes ont été louées pour un total de 26 périodes de pêche (104 heures d'utilisation).

Pêche hivernale

La prochaine saison de pêche sur glace se tiendra du 20 décembre 2019 au 31 mars 2020.

Merci à tous les utilisateurs!



Club de soccer



Saison été 2019

La saison de soccer estivale 2019 s'est déroulée avec succès du 27 mai au 21 août dernier. Comme l'année précédente, le nombre de jeunes inscrits nous a permis de former trois équipes dans différentes catégories : les Dinos (U4), les Tigres multicolores (U5-6) et les Mouches (U7-8). Bravo aux joueurs et à leurs parents pour leur belle participation. Nous remercions chaleureusement nos entraîneurs et nos arbitres, sans qui, de telles activités ne pourraient avoir lieu. Les entraîneurs impliqués au sein des différentes équipes étaient : Noémie Labrecque (U4), Jonathan Dumoulin (U4), Isabelle Gagné (U4), Émy Champigny (U5-6), Joanie Dubois (U5-6), Laurie Hébert (7-8), Nathasha Dubois (U7-8) et Christophe Larouche (U7-8). Marithé Thivierge agissait en tant qu'arbitre. Nous soulignons également la contribution de nos fidèles partenaires qui supportent le club année après année. Leur soutien est primordial.

Formation d'un comité soccer

Afin de poursuivre le bon déroulement des activités, d'améliorer les services et d'assurer la pérennité des activités sur son territoire, le club de soccer de Larouche souhaite reformer un comité de soccer. Nous invitons donc les parents et toutes autres personnes interpellés par les activités de soccer à se joindre à nous et s'impliquer au sein de notre organisation. Vous pouvez faire part de votre intérêt en communiquant avec Maxime Larouche au 418 695-2201, poste 3605, par courriel à soccer@villedelarouche.gc.ca ou sur Facebook @clubsoccerlarouche.

Un grand merci à tous et à l'an prochain!







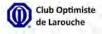
Les Dinos

Les Tigres multicolores

Les Mouches

© Photos: Sébastien Lessard

Merci à nos généreux partenaires











Rénovation importante du Chalet des loisirs



Les citoyens de Larouche disposent depuis le printemps 2019 d'un Chalet des loisirs fraichement rénové. Le bâtiment situé au 912, route des Fondateurs conserve son cachet rustique tout en bénéficiant d'améliorations significatives rehaussant l'expérience des utilisateurs. Le projet répond aux besoins exprimés par les citoyens lors de la récente mise à jour de la politique familles et aînés.

Les travaux réalisés dans le cadre du projet d'amélioration du Chalet des loisirs comprennent le remplacement des portes et fenêtres, la réfection de la toiture, le réaménagement de l'espace intérieur, la mise à niveau des salles de bain, de la cuisine, des composantes électriques, de l'éclairage et du système de chauffage ainsi que l'installation d'un système de climatisation.

Le bâtiment est maintenant mieux adapté pour accueillir les usagers de tous les âges. Plus convivial, pratique et sécuritaire, le Chalet des loisirs, en complémentarité avec le Parc intergénérationnel et les surfaces sportives du terrain des loisirs :

- Permet l'accès universel aux infrastructures ;
- Contribue à améliorer la qualité de vie des aînés en favorisant le vieillissement actif;
- Favorise l'adoption de saines habitudes de vie et d'un mode de vie physiquement actif;
- Facilite la tenue d'activités, l'organisation d'événements et de rassemblement communautaires, sportifs et culturels.

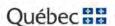
La réalisation du projet totalisant des investissements de plus de 283 000 \$ a été rendue possible grâce à la participation de plusieurs partenaires.

La MRC du Fjord-du-Saguenay a contribué au projet grâce à une subvention de 156 000 \$ allouée dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants et le Fonds de développement des territoires.

Le projet est financé en partie par le gouvernement du Québec, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) à hauteur de 100 000 \$. Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté.

Financement agricole Canada a également remis un don de 20 000 \$ grâce au Fonds Agri-Esprit. Ce fonds soutient des projets réalisés pour améliorer la vie des gens qui vivent dans une collectivité rurale.







HALLOWEEN — Concours pour les jeunes costumés

La Commission des loisirs propose un super concours aux jeunes pour l'Halloween. Pour l'occasion, nous invitons les jeunes à venir nous visiter lors de la distribution de friandises, le 31 octobre à compter de 18h, au 936, route des Fondateurs.

Pour participer :

- ♦ Être âgé de 14 ans et moins ;
- ♦ Être costumé et participer à la collecte de friandises ;
- ♦ Prendre une photo, le 31 octobre, devant l'espace photo prévu au 936, route des Fondateurs ;
- Transmets nous ta photo et tes coordonnées (nom, âge et ville de résidence) par courriel à <u>loisirs@villedelarouche.gc.ca</u> ou par message privé sur Facebook (@*loisirs.larouche*).

N'oublie pas de dire à tes parents d'aimer la page Facebook de la Commission des loisirs de Larouche (@loisirs.larouche) puisque les photos des participants ainsi que le nom des gagnants y seront publiées.

À gagner :

Des billets pour les glissades en tube du Mont Lac-Vert!

Le tirage au sort aura lieu le 1er novembre.



GALA D'HUMOUR AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES DE LAROUCHE

9 NOVEMBRE 19H HÔTEL DE VILLE DE LAROUCHE

